

8 rue des Viennes 28400 Nogent-Le-Rotrou

2 02 37 53 57 77

■ ddfpt.28sully@ac-orleans-tours.fr

Email du représentant légal :

Fiche navette Ecole/ Entreprise

Stage de Formation en Milieu Professionnel

	Période(s) :	Classe : Seconde		
Du	au	PMIA		
Espace Elèv	ve			
Nom:		Né(e):		

L'élève est mineur pendant le stage : □Oui □ Non

Prénom:

Téléphone mobile :

FICHE ACTIVITES : Extrait du référentiel

Compétences (surlignées) à réaliser lors de la première période en entrepise

Compétences communes		Activités proposées			
CC2.3	1	Identifier les risques pour les biens et les personnes			
CC2.4	2	S'informer sur les différents types de risques			
CC2.4	3	Mettre en œuvre et vérifier les mesures de prévention associées aux risques identifiés, les EPI et EPC			
CC2.2	4	Préparer et décoder les documents nécessaires au pilotage, à la maintenance de l'installation, pour organiser sa production, son intervention.			
CC3.1	5	Participer à la conduite d'une installation en mode normal			
CC3.2	6	Participer à la conduite d'une installation en phase transitoire			
CC4.1	7	Participer à des interventions de maintenance de niveau 1			
CC4.2	8	Participer à des interventions de maintenance de niveau 2			
CC5.1	9	Adopter une démarche éco-responsable			
CC6.1	10	Communiquer à l'écrit et/ou à l'oral			
CC6.2	11	Utiliser les outils numériques et informatiques			

Compétences (surlignées) à réaliser lors de la deuxième période en entrepise

Compétences communes		Activités proposées	
CC2.3	1	Identifier les risques pour les biens et les personnes	
CC2.4	2	S'informer sur les différents types de risques	
CC2.4	3	Mettre en œuvre et vérifier les mesures de prévention associées aux risques identifiés, les EPI et EPC	
CC2.2	4	Préparer et décoder les documents nécessaires au pilotage, à la maintenance de l'installation, pour organiser sa production, son intervention.	
CC3.1	5	Participer à la conduite d'une installation en mode normal	
CC3.2	6	Participer à la conduite d'une installation en phase transitoire	
CC4.1	7	Participer à des interventions de maintenance de niveau 1	
CC4.2	8	Participer à des interventions de maintenance de niveau 2	
CC5.1	9	Adopter une démarche éco-responsable	
CC6.1	10	Communiquer à l'écrit et/ou à l'oral	
CC6.2	11	11 Utiliser les outils numériques et informatiques	

	Esp	ace Entreprise	_						
Fonction du responsable : Téléphone de l'entreprise : Email de la personne signataire de la convention : Numéro de contrat :					Adresse:				
Email de la personne signataire de la convention : Numéro de contrat :	Nom du responsable :					CP/ Ville :			
Numéro de contrat : Téléphone du tuteur	Fond	Fonction du responsable :				one de l'entreprise :			
Nom du tuteur: Téléphone du tuteur: Mail du tuteur: Mail du tuteur: Si l'élève est mineur pendant le stage, cocher l'une des deux cases suivantes : O Le chef d'entreprise atteste que le stagiaire ne sera exposé au sein de son établissement à aucune des situat de travail interdites aux mineurs (Décret n°2013-914 du 11/10/2023). O Le chef d'entreprise atteste avoir effectué la déclaration pour l'accueil des jeunes mineurs auprès des services de l'inspection du travail de la DDETSPP. Horaires du stagiaire Name of the province of the provi	Com	pagnie d'assurance :			Email o	de la personne signataire de la	a convention :		
Fonction du tuteur Mail du tuteur	Num	iéro de contrat :							
Fonction du tuteur Mail du tuteur									
Si l'élève est mineur pendant le stage, cocher l'une des deux cases suivantes : O Le chef d'entreprise atteste que le stagiaire ne sera exposé au sein de son établissement à aucune des situat de travail interdites aux mineurs (Décret n°2013-914 du 11/10/2023). O Le chef d'entreprise atteste avoir effectué la déclaration pour l'accueil des jeunes mineurs auprès des services de l'inspection du travail de la DDETSPP. Horaires du stagiaire Réglementation Age de l'élève Durée quoticlienne maximale < 15 ans 7 h 30 h 15-16 ans 7 h 30 h 15-16 ans 8 h 35 h 1nterdit (de 20h à 6h) 16-18 ans 8 h 35 h 1nterdit (de 22h à 6h) 16-18 ans 10 h 35 h Interdit (de 22h à 6h) Horaire de l'élève Lundi Mardi De A Mardi De A Mercredi De A De B De A De B	Nom	du tuteur :			Téléphone du tuteur :				
O Le chef d'entreprise atteste que le stagiaire ne sera exposé au sein de son établissement à aucune des situat de travail interdites aux mineurs (Décret n°2013-914 du 11/10/2023). O Le chef d'entreprise atteste avoir effectué la déclaration pour l'accueil des jeunes mineurs auprès des services de l'inspection du travail de la DDETSPP. Horaires du stagiaire Réglementation Age de l'élève Durée quotidienne maximale 15 ans 7 h 30 h 15-16 ans 7 h 35 h 1nterdit (de 20h à 6h) 16-18 ans 8 h 35 h 1nterdit (de 20h à 6h) 2 18 ans 10 h 35 h Interdit (de 22h à 6h) Horaire de l'élève Lundi De à De à Mercredi De à Jeudi De à De à Jeudi De à De à De à Jeudi De à De à De à Cachet de l'entreprise:	Fond	ction du tuteur :			Mail du tuteur :				
Age de l'élève Durée quotidienne maximale Durée hebdomadaire maximale Travail de nuit maximale (15 ans) 7 h 30 h Interdit (de 20h à 6h) 15-16 ans 7 h 35 h Interdit (de 20h à 6h) 16-18 ans 8 h 35 h Interdit (de 22h à 6h) 16-18 ans 10 h 35 h Interdit (de 22h à 6h) 16-18 ans 10 h 35 h Interdit (de 22h à 6h) 16-18 ans 10 h 35 h Interdit (de 22h à 6h) 17 h 18 ans 10 h	de t	ravail interdites aux e chef d'entreprise at pection du travail de raires du stagiai	mineurs (Décret n°20 teste avoir effectué la la DDETSPP.)13-914 du 11/	10/202	3).			
Age de l'élève Durée quotidienne maximale 15 ans 7 h 30 h 15-16 ans 7 h 35 h Interdit (de 20h à 6h) 16-18 ans 8 h 35 h Interdit (de 22h à 6h) 2 18 ans 10 h 35 h Interdit (de 22h à 6h) Travail de nuit maximale Travail de nuit for a che de l'entreprise i Cachet de l'entreprise : Signature du responsable de l'entreprise :	Régl	ementation							
15-16 ans 7 h 35 h Interdit (de 20h à 6h) 16-18 ans 8 h 35 h Interdit (de 22h à 6h) ≥ 18 ans 10 h 35 h Interdit (de 22h à 6h) Horaire de l'élève Lundi De à De à Mardi De à De à Marcredi De à De à De à De Samedi De à De à De à Samedi De à De à Signature du responsable de l'entreprise : Cachet de l'entreprise :		Age de l'élève	•	hebdomadaire		Travail de nuit			
16-18 ans 8 h 35 h Interdit (de 22h à 6h) ≥ 18 ans 10 h 35 h Interdit (de 22h à 6h) Horaire de l'élève Lundi De à De à De à Mardi De à De à De à De De à De		< 15 ans		30 h		·			
≥ 18 ans 10 h 35 h Interdit (de 22h à 6h) Horaire de l'élève Lundi De à De à						· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·			
Horaire de l'élève Lundi De à De à De à Mardi De à De à De A De A De	-								
Lundi De à De à De à De A	L	2 10 ans	10 h	35 N		Interdit (de 22n d on)			
Mardi De à De à Mercredi De à De à De à De	Hord	aire de l'élève							
Mercredi De à De à De à De A De		Lundi	De	à		à	П		
Jeudi De à De à De à De Samedi De à De		Mardi	De	à					
Vendredi De à De à De à Samedi De à De à Samedi De à Cachet de l'entreprise : Eatin de l'entreprise : Signature du responsable de l'entreprise :					-				
Samedi De à De à Cachet de l'entreprise : Le : Signature du responsable de l'entreprise :			i	_	= $+$ $+$ $+$ $+$ $+$ $+$ $+$ $+$ $+$ $+$ $+$ $+$ $+$				
Fait à: Le : Signature du responsable de l'entreprise :] 		
Le : Signature du responsable de l'entreprise :		Juneur	UE	ผ	De	u	П		
Espace Lycée	Le	:	ble de l'entreprise :		Cach	et de l'entreprise :			
tspace Lycee									
Nom du professeur : Avis favorable : □Oui □ Non		•			A: -	favonable i COVI C Novi			

Signature: